Résumé du mémoire d'Artisti

Dans son mémoire, Artisti répond à la question numéro 36 du cahier de consultation. Elle explique les difficultés rencontrées par les sociétés de gestion collective lorsque vient le temps d'identifier tous les artistes interprètes (dont les accompagnateurs) qui participent à un enregistrement sonore aux fins de les rétribuer et que ces difficultés se soldent par des coûts. Elle propose que le paiement des subventions et de l'aide financière versées pour la production d'un enregistrement sonore soit assujetti à l'obligation de fournir le nom de tous les artistes interprètes (dont les accompagnateurs) qui participent à chaque enregistrement sonore composant un album et que cette information soit mise à la disposition, gratuitement, des sociétés de gestion collective administrant les droits des artistes interprètes.